



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr. : LIMITEE

FSSDD/APC.3/WG.2/00/2
29 Mai 2000

Original: ENGLISH

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**SECRETARIAT CONJOINT CEA/OUA/BAD
EN COLLABORATION AVEC LE FNUAP**

Deuxième réunion du Groupe de travail
pour le suivi de la DDN et du PA-CIPD

Dakar, Sénégal
14-16 Juin 2000

**SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION DE DAKAR/NGOR
ET DU PROGRAMME D ACTION DE LA CIPD**

De la CIPD+5 à la CIPD+10

I. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail pour le suivi de la Déclaration de Dakar/Ngor (DDN) et du Programme d'action de la CIPD (PA-CIPD), avait suggéré, lors de sa première réunion, tenue à Dakar, Sénégal, les 6 et 7 mai 1998, des orientations pour la préparation de la contribution africaine à l'examen et à l'évaluation quinquennale de la CIPD (CIPD+5). Il avait, par la même occasion, défini le rôle et la contribution des institutions régionales et sous-régionales à la préparation du rapport régional de l'Afrique.

2. Le document passe en revue les activités de suivi qui ont depuis lors été menées par le Secrétariat conjoint en vue de la préparation et de la finalisation du rapport régional, présente un résumé des principaux résultats et recommandations de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la CIPD+5 et fait des propositions en vue de la préparation de l'examen et évaluation décennale de la CIPD (CIPD+10).

II. PROCESSUS SUIVI EN AFRIQUE POUR BATIR UN CONSENSUS AUTOUR DU RAPPORT REGIONAL

3. Le secrétariat de la CEA a dirigé toute la coordination et préparation de l'évaluation approfondie des expériences des pays africains dans la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD, en étroite collaboration avec les principaux partenaires, notamment l'OUA, la BAD et le FNUAP.

4. Comme convenu à la première réunion du Groupe de travail, le rapport régional sur la CIPD+5 est une synthèse des évaluations menées par les institutions sous-régionales de population et développement, de l'analyse faite à partir des 41 questionnaires remplis et retournés par les pays, des rapports sous-régionaux soumis par les équipes d'appui technique du FNUAP et des rapports de deux missions menées par la CEA dans 12 pays africains¹.

5. Le rapport régional fait état des expériences, notamment des principales réussites, y compris les changements intervenus en matière de politique depuis la CIPD et les contraintes auxquelles les pays ont eu à faire face. Le rapport met l'accent sur les principaux domaines suivants du programme d'action: (i) Santé de la reproduction et droits en matière de reproduction; (ii) Egalité entre les sexes, renforcement du pouvoir des femmes et participation des hommes; (iii) Famille, jeunes et adolescents; (iv) Stratégies de plaidoyer et d'IEC; (v) Stratégies de population et développement; (vi) ONG, société civile et secteur privé, (vii) mécanismes institutionnels de coordination, mise en oeuvre, suivi et évaluation des programmes de population.

¹ Ouganda, Zimbabwe, Botswana, Cameroun, Burkina Faso, Nigeria, Tanzanie, Zambie, Lesotho, Cote d'Ivoire, Ghana, Senegal

6. Le rapport a été revu en profondeur par plusieurs réunions régionales. Le Comité de suivi a ainsi passé en revue le rapport régional et quelques rapports nationaux lors de sa troisième réunion, organisée à Addis Abéba, du 23 au 25 septembre 1998. Le rapport a aussi été revu et endossé par les représentants des Gouvernements africains, des organisations internationales et des institutions régionales qui ont participé à la première réunion du Comité du développement durable de la CEA qui s'est tenue à Addis Abéba en janvier 1999. Après avoir revu et corrigé le rapport, le Comité a en plus formulé des recommandations pour le chemin à suivre. Par la suite, le rapport révisé et adopté par le Comité a été résumé et distribué aux délégués africains qui ont participé au Forum de la Haye en février 1999 et à la 32ème session de la Commission de la population et du développement des Nations Unies (New York, mars 1999).

7. La troisième Assemblée générale de la Commission africaine de la population qui s'est tenue à Abuja, Nigéria, en mai 1999 et qui était consacrée à la CIPD+5, a constitué une étape importante dans le processus qui a mené au consensus qui s'est fait autour des résultats et recommandations contenus dans le rapport régional. Les sessions de l'Assemblée générale ont donné aux pays africains l'occasion de faire rapport sur leurs expériences en matière de mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD et une session spéciale a été d'ailleurs organisée pour favoriser les échanges d'idées sur les voies pragmatiques qui pourraient permettre aux pays africains de surmonter les contraintes auxquelles ils font face. Les travaux de l'Assemblée générale ont abouti à une "Déclaration conjointe CEA/OUA/BAD sur la population et le développement basée sur une évaluation des expériences africaines en matière de mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD". Le rapport a été distribué, par le biais de l'OUA, pendant la session spéciale de l'Assemblée générale Nations Unies consacrée à la CIPD+5.

III. SESSION SPECIALE DES NATIONS UNIES SUR LA CIPD+5 : PRINCIPAUX RESULTATS ET RECOMMANDATIONS

8. La CIPD+5 a analysé l'expérience opérationnelle au niveau national pour déterminer les progrès réalisés et les contraintes dans la mise en oeuvre du Programme d' action. Le processus d'évaluation a impliqué tous les partenaires dans la mise en oeuvre du PA-CIPD, notamment les programmes nationaux, les pays donateurs, le système des Nations Unies, les représentants de la société civile, les ONG et le secteur privé.

9. La CIPD+5 a culminé en Juillet 1999 avec l'adoption, par la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies (SSAGNU) de son document final portant sur des propositions relatives aux "Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement". Le document montre que les progrès sont limités dans certains pays et régions, notamment en Afrique. Parmi les limites les plus importantes indiquées par les résultats de l'évaluation figurent les suivantes:

- Les contraintes financières qui ont entravé la capacité des Etats membres de mettre en oeuvre le PA-CIPD: les pays n'ont pas encore atteint l'objectif qui consistait à allouer au moins 7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement (APD); au moins 4 % de l'aide publique au développement devraient être consacrés aux activités en matière de population;
- Manque d'accès à une information et à des services appropriés pour les jeunes et faible volonté politique pour défendre les droits des adolescents et promouvoir la santé reproductive, même si le concept de santé reproductive et d'hygiène sexuelle est de plus en plus accepté;
- Faible progrès dans la réduction des niveaux élevés de la mortalité maternelle dans de nombreux pays; la situation du VIH/SIDA s'est empirée par rapport à 1994;
- Persistance de l'avortement à risque qui n'est toujours pas convenablement considéré comme un problème de santé publique dans de nombreux pays. Ainsi, ces pays ne sont-ils pas parvenus à réduire l'importance de l'avortement à risque par le biais de fourniture de services de planification familiale et d'informations;
- La "tolérance-zero-" pour toutes les formes de violence contre les femmes et les enfants, notamment le viol, l'inceste, la violence sexuelle et le trafic du sexe, n'est toujours pas réalisée dans beaucoup de pays même si ces pays ont formulé des plans d'actions sur le genre dont le but est de promouvoir la protection des droits des femmes.

10. En se basant sur les principaux résultats de l'évaluation, le document final adopté par la SSAGNU souligne les actions essentielles nécessaires à la réalisation des buts et objectifs de la CIPD dans les cinq principales sections suivantes: questions de population et développement; égalité entre les sexes, équité et renforcement du pouvoir des femmes; droits en matière de reproduction et santé de la reproduction; partenariat et collaboration; mobilisation des ressources. Certaines des actions proposées dans le document final sont résumées comme suit:

- En matière de population et développement, les Gouvernements devraient, en coopération avec la communauté internationale, créer les conditions favorables pour permettre aux pays en développement de réaliser la croissance économique et mettre en place les moyens de gestion des flux de ressources. Pour ce faire, les pays en voie de développement devraient être soutenus dans leurs efforts pour éradiquer la pauvreté en instituant un système de commerce international ouvert et équitable, en encourageant la promotion des investissements directs, en supprimant les dettes, en s'assurant que les programmes d'ajustement structurel répondent aux préoccupations sociales et environnementales;

- Les pays en développement devraient aussi être aidés à adopter une approche multisectorielle aux questions de population, institutionaliser le renforcement des capacités, renforcer le partenariat, mettre en oeuvre des stratégies de sensibilisation et de promotion des données et indicateurs pour le suivi des progrès réalisés;
- Concernant la mobilisation des ressources, les pays donateurs aussi bien que les pays en développement devraient honorer leurs obligations financières. En matière de financement, la priorité devra être donnée à la prévention du VIH/SIDA et, à cet égard, l'objectif de 1,3 milliard de dollars visé par la CIPD devrait être rapidement atteint. Les Gouvernements devraient en plus s'engager au plus haut niveau pour améliorer les soins pour les personnes infectées par le VIH et travailler à atténuer l'impact de l'épidémie du SIDA;
- Dans le domaine de l'égalité entre les sexes et du renforcement du pouvoir des femmes, la perspective du genre devrait être intégrée dans toutes les initiatives du développement et les réformes du secteur de la santé devront accorder la priorité aux services de santé reproductive qui tiennent compte du genre. Des actions devraient être aussi menées pour éliminer les attitudes et pratiques traditionnelles, religieuses et culturelles négatives qui pénalisent les femmes et renforcent les inégalités entre les sexes. A cet égard, des efforts plus importants devraient être déployés pour combattre la violence sexuelle qui menace les droits humains des filles et des femmes et les expose au risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA. L'impact sur les femmes de la globalisation de l'économie et de la privatisation de secteur social et de celui de la santé devrait être analysé et des mesures palliatives spécifiques adoptées, surtout en faveur des pauvres;
- Concernant les jeunes et les adolescents, des plans nationaux d'investissement sur les jeunes devraient être formulés et mis en oeuvre avec la pleine participation des adolescents. De tels plans devraient inclure l'éducation, la formation professionnelle, des projets générateurs de revenus, des informations et services de santé reproductive. Une attention spéciale devra être accordée à l'égalité entre les sexes et aux jeunes désavantagés par la pauvreté, la race, l'ethnie, le milieu de résidence ou par une infirmité.

IV. DE LA CIPD+5 A LA CIPD+10 : QUELQUES PROPOSITIONS

11. A ce jour, il y a eu quatre évaluations faites à l'occasion des réunions suivantes organisées par la CEA, en collaboration avec les principaux partenaires: Atelier d'experts et d'ONG sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (Abidjan, 1995); Conférence conjointe africaine des planificateurs, statisticiens et experts en population et information (Addis Abéba, 1996); Deuxième réunion du Comité de suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD (Addis Abéba, 1997); Troisième réunion du Comité de suivi (Addis Abéba, 1998).

12. Pour mettre à jour le travail déjà fait, le Secrétariat conjoint va continuer à faire le suivi de la mise en oeuvre, par les pays, des recommandations de la DDN et du PA-CIPD, notamment des principales mesures adoptées à la SSAGNU. Bien qu'il n'y ait pas encore d'accord formel pour une revue et une évaluation décennale détaillée (CIPD+10), il faut s'attendre à ce que cela soit bientôt inscrit dans l'ordre du jour international. Ceci est déjà le cas de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio+10, 2002). Les activités proposées pour la période 2000-2004, décrites ci-dessous et résumées au tableau 1 tiennent compte du fait que la CIPD+10 devra être finalisée en 2004:

- Convocation des réunions annuelles du Groupe de travail (2000-2003) pour définir les orientations en vue de la préparation technique du processus d'évaluation de la CIPD+10, et aussi pour définir le calendrier des événements entrant dans le cadre de la préparation du rapport régional d'évaluation et la contribution des institutions sous-régionales de population et développement;
- Préparation d'un questionnaire détaillé sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD. Ceci sera initié au cours de l'année 2000. Compte tenu de l'expérience tirée du processus d'évaluation de la CIPD+5, il est recommandé d'opérer en équipe pour préparer le questionnaire, à savoir une équipe composée d'experts en population et développement, santé reproductive, questions de genre, IEC et économie;
- Préparation, pour présentation et discussions aux différentes réunions du Comité de suivi, de deux rapports analytiques sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD par les pays, incluant les meilleures pratiques et les besoins en matière de programmes (un rapport en 2001, un rapport en 2003);
- Production, en 2001, d'une importante étude de la CEA pour faire le point sur la transition démographique en Afrique et ses déterminants, identifier les meilleures pratiques et tirer les leçons pour la poursuite de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD. Le processus inclut la préparation de rapports nationaux d'analyse des données disponibles et des résultats fournis par différentes études et recherches;

- Organisation, en 2001 et 2003, de la quatrième et de la cinquième réunions du Comité de suivi pour permettre aux participants, notamment les Gouvernements africains, les organisations internationales, les bailleurs de fonds et les ONG, de passer en revue les rapports nationaux sur la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD.
- Production, comme produit final du processus d'évaluation de la CIPD, d'un rapport régional d'évaluation approfondie pour l'Afrique qui met en exergue les principales réalisations et contraintes dans la mise en oeuvre des recommandations de de la DDN et du PA-CIPD et formule des recommandations pour le chemin à suivre.

Tableau 1 – Activités proposées pour 2000-2004

ACTIVITES	ANNEE
1. Réunions annuelles du Groupe de travail (4)	2000, 2001, 2002, 2003
2. Questionnaires des pays	2000, 2003
3. Etude sur la transition démographique en Afrique	2000-01
4. Rapports nationaux	2001, 2003
5. Rapports synthétiques d'évaluation (2)	2001, 2003
6. Réunions du Comité de suivi (2)	2001, 2003
5. Quatrième Assemblée générale de la Commission africaine de la population	2001
7. Rapport régional sur la CIPD+10	2004
8. Réunion mondiale sur la CIPD+10	2004

V. CONCLUSION AND RECOMMANDATIONS

13. La présente réunion du Groupe de travail est invitée à accorder une attention particulière aux questions et recommandations émanant du processus d'évaluation de la CIPD+5 pour lui permettre de déboucher sur des orientations et propositions visant à renforcer les activités du Secrétariat conjoint et des principaux partenaires pour un suivi et une évaluation effective de la mise en oeuvre des recommandations de la DDN et du PA-CIPD par les pays, notamment des principales mesures adoptées à la SSAGNU. Les principaux résultats attendus de la réunion incluent donc les suivants:

- (i) Des propositions d'activités de suivi au cours des années à venir pour la préparation de la contribution africaine au processus d'évaluation de la CIPD+10 et notamment pour la préparation du rapport régional d'évaluation;
- (ii) Des propositions relatives à l'ordre du jour, le lieu et les dates de la quatrième réunion du Comité de suivi;
- (iii) Des orientations pour le renforcement du partenariat avec les institutions régionales et sous-régionales en vue du suivi de la mise en oeuvre de la DDN et du PA-CIPD et, notamment, des propositions relatives au rôle et à la contribution de ces institutions à l'application des recommandations formulées au point (i) et (ii) ci-dessus;
- (iv) Des orientations sur la portée et le contenu du questionnaire d'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations de la DDN et du CIPD par les pays, y compris notamment la mise en oeuvre des principales mesures adoptées à la SSAGNU.

Annexe I

**PROPOSITION D' ORDRE DU JOUR POUR LA QUATRIEME REUNION DU
COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DDN ET DU PA-CIPD**

1. Débat général sur la transition démographique en Afrique: Questions et défis
2. Principales mesures pour la poursuite de l'application de la DDN et du PA-CIPD
 - 2.1 Rapport sur les expériences nationales et les meilleures pratiques dans l'application de la DDN et du PA-CIPD
 - 2.1.1 Débat général
 - 2.1.2 Résultats fournis par les questionnaires des pays
 - 2.2 Rapports des institutions régionales et sous-régionales
3. Examen et adoption des propositions relatives à la préparation du processus d'évaluation de la CIPD +5
4. Examen et adoption d'indicateurs démographiques et socio-économiques pour le suivi régulier et l'évaluation de la DDN et du PA-CIPD;
5. Rapport sur les activités préparatoires de la quatrième Assemblée générale de la Commission africaine de la population
6. Questions diverses.